



## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

### « Corto et Curtius, le parcours des voyageurs »

#### Article 1 – Organisateurs

Le présent jeu-concours est organisé conjointement par :

- **Inventives SRL**, n° d'entreprise BE 0541846552, organisateur de l'exposition *Hugo Pratt – Géographies imaginaires* présentée au Cadran à Liège du 26 mars au 4 octobre 2026 ;
- **La Ville de Liège**, sisie Hôtel de Ville, Place du Marché, 3 à 4000 Liège, par l'intermédiaire de son Département de la Culture et de manière plus spécifique le Musée Grand Curtius ;

Les partenaires ci-après dénommés « les Organisateurs ».

#### Article 2 – Objet du jeu

Le jeu-concours « **Corto et Curtius, le parcours des voyageurs** » a pour objectif de proposer aux visiteurs une activité culturelle et ludique leur permettant de découvrir deux sites de la ville de Liège :

- L'exposition **Hugo Pratt – Géographies imaginaires**, présentée au Cadran ;
- Le **Grand Curtius**.

Les participants sont invités à résoudre six questions d'observation, réparties entre les deux sites, avant de compléter un formulaire de participation en ligne.

#### Article 3 – Durée

Le jeu est organisé du **8 juillet 2026 au 31 août 2026**, pendant les heures d'ouverture des deux sites.

Les Organisateurs se réservent le droit de prolonger, de raccourcir, de suspendre ou d'annuler le jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

#### **Article 4 – Conditions de participation**

Le jeu est ouvert à toute personne physique.

Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal.

La participation au jeu est gratuite. Toutefois, la participation nécessite la visite des deux sites partenaires et l'acquisition d'un billet d'entrée dans chacun d'eux.

Dans le cadre du présent jeu-concours, les participants bénéficient d'une **réduction de 2 € sur le tarif adulte** de l'entrée à l'**exposition Hugo Pratt – Géographies imaginaires** ainsi que d'une **réduction de 2 € sur les tarifs combinés Collections permanentes – expo Japonisme et Art nouveau pour adulte et pour senior** du **Grand Curtius**. Cette réduction n'est pas cumulable avec d'autres réductions, promotions ou avantages tarifaires, sauf décision contraire des Organisateurs.

Une seule participation est autorisée par personne pendant toute la durée du concours.

#### **Article 5 – Modalités de participation**

Pour participer valablement, le participant doit :

1. Retirer un feuillet de participation à l'accueil de l'un des deux sites partenaires ;
2. Répondre aux trois questions proposées dans l'exposition *Hugo Pratt – Géographies imaginaires* ;
3. Faire apposer le cachet officiel de validation à l'accueil de l'exposition ;
4. Répondre aux trois questions proposées au Grand Curtius ;
5. Faire apposer le cachet officiel du Grand Curtius ;
6. Scanner le QR Code figurant sur le feuillet ;
7. Compléter le formulaire de participation en ligne en indiquant :
  - Les réponses aux six questions ;
  - Ses coordonnées complètes ;
  - Son adresse électronique ;
  - Sa réponse à la question subsidiaire ;
8. Valider définitivement sa participation avant la clôture du concours.

Le feuillet de participation devra être conservé jusqu'à la proclamation des résultats.

#### **Article 6 – Désignation des gagnants**

Les gagnants seront désignés parmi les participants ayant :

- répondu correctement aux six questions ;
- complété valablement le formulaire avant la date de clôture du concours ;
- fourni la réponse la plus proche de la bonne réponse à la question subsidiaire.

En cas d'égalité, le participant ayant validé son formulaire en premier sera déclaré gagnant.

Les Organisateurs pourront demander aux gagnants de présenter leur feuillet original comportant les deux cachets de validation.

À défaut de présentation de ce document, le lot pourra être attribué au participant suivant répondant aux conditions du présent règlement.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique au cours du mois de septembre 2026.

## **Article 7 – Lots**

Les lots sont les suivants:

1er prix: les 12 albums de Corto Maltese par Hugo Pratt

2e prix: les publications suivantes : Grand Curtius « Département des armes », Pierre Kroll « En rire au musée » ; La Boverie “Les collections” vol.1 et vol.2 et “Les acquisitions” et “Doisneau. Instants donnés”

3e prix: un Pass Musée donnant accès aux collections permanentes des musées suivants : La Boverie – Le Grand Curtius – le Mulum – le Musée Grétry

Les lots sont nominatifs.

Ils ne peuvent donner lieu à aucun échange, remboursement, report ou conversion en espèces.

En cas d'indisponibilité d'un lot, les Organisateurs se réservent le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

## **Article 8 – Exclusion**

Toute participation :

- incomplète ;
  - comportant des informations erronées ou inexactes ;
  - frauduleuse ;
  - multiple ;
  - introduite après la date limite de participation ;
  - ou ne respectant pas le présent règlement,
- pourra être annulée sans préavis.

Toute tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive du participant.

## **Article 9 – Responsabilité**

Les Organisateurs ne pourront être tenus responsables notamment :

- de la perte ou de la détérioration du feuillet de participation ;
- d'un dysfonctionnement du QR Code ou du formulaire de participation en ligne ;

- d'un problème informatique indépendant de leur volonté ;
- d'un cas de force majeure empêchant le bon déroulement du concours.

Ils se réservent le droit de modifier ou d'interrompre le concours si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité puisse être engagée.

#### **Article 10 – Protection des données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées par la Ville de Liège et Inventives SRL, en qualité de responsables conjoints du traitement.

Ces données sont collectées uniquement pour les finalités suivantes :

- gestion de la participation au jeu-concours ;
- vérification des réponses et désignation des gagnants ;
- prise de contact avec les gagnants et envoi des lots ;
- communication relative aux expositions organisées par la Ville de Liège et Inventives SRL, sous réserve du consentement explicite du participant.

Les données collectées sont limitées aux informations strictement nécessaires à ces finalités (nom, prénom, adresse e-mail).

Les données sont conservées pour une durée n'excédant pas le temps nécessaire à la gestion du jeu-concours et à l'attribution des lots, sauf obligation légale ou consentement explicite pour une conservation plus longue à des fins de communication.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité de ses données.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en adressant une demande à l'adresse suivante : [com@inventives.be](mailto:com@inventives.be) et/ou [infograndcurtius@liege.be](mailto:infograndcurtius@liege.be) .

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (APD) en Belgique.

#### **Article 11 – Communication relative aux gagnants**

Les gagnants autorisent les Organismes, sauf opposition écrite de leur part, à publier gratuitement leur prénom, l'initiale de leur nom, leur commune de résidence ainsi que des photographies prises lors de la remise des prix, exclusivement dans le cadre de la communication relative au présent concours.

Cette autorisation ne donne lieu à aucune rémunération.

## **Article 12 – Acceptation du règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Toute difficulté d'interprétation sera tranchée souverainement par les Organisateur.

## **Article 13 – Consultation du règlement**

Le présent règlement est consultable :

- à l'accueil du Cadran ;
- à l'accueil du Grand Curtius ;
- via le QR Code du formulaire de participation ;
- sur les sites internet des Organisateur.

## **Article 14 – Droit applicable et juridiction compétente**

Le présent règlement est soumis au droit belge.

Tout litige relatif à son interprétation, à son exécution ou à sa validité relève de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Liège.